

La minute gouvernance

Par Marco Baron

4- Quel lien existe-t-il entre le fait d'avoir un siège au Conseil d'administration et la représentativité?

Parfois, certains Conseils réservent un siège à des administrateurs afin d'être représentatifs d'un secteur autour de la table. Ces derniers se croient alors des représentants d'un groupe électoral.

C'est une fausse croyance, car dans l'OBNL, il n'y a aucun représentant au Conseil, même si une personne est déléguée ou nommée par une autre instance, dans les associations, peu importe la provenance. Chacun des administrateurs siège personnellement.

Bien entendu, il est important que la composition du Conseil soit représentative des besoins et des opinions. C'est la richesse apportée par ces personnes issues de différents secteurs, aux différentes personnalités ou de différentes provenances qui importent.

Ce n'est pas parce que le terme « représentant » est écrit partout dans vos documents que vous l'êtes nécessairement, et ce, peu importe le processus électoral.

Par ailleurs, plusieurs bénévoles siègent ou collaborent à gauche et à droite, notamment pour que chaque organisation puisse obtenir une foule d'informations d'autres Conseils.

Attention!

Savez-vous quoi faire avec la confidentialité des informations obtenues? Référez-vous aux lois et aux règles en vigueur, car les lois des compagnies, des coopératives, des municipalités, des syndicats peuvent avoir des ressemblances, mais sont distinctes.



Conclusion

Représentatif ne veut pas dire représentant.

Consultez un juriste spécialisé en OBNL! Et faites attention aux contaminants d'idées préconçues qui proviennent d'ailleurs.

Profitez de l'apport des autres secteurs d'activité et des meilleures pratiques, mais sachez qui vous êtes.

Marco Baron BAA, formateur et consultant
Remerciements à M. Roméo Malenfant, Ph. D.

www.sainegouvernance.com

© Tous droits réservés



Grâce à l'initiative et à la participation

www.sadccoaticook.ca



Direction et réalisation

www.milimyk.com

